



Les Amis de l'Avenue du Château à Meudon

Association Loi 1901

Meudon, le 9 juillet 2019

Monsieur Denis Larghero
Maire de Meudon
6 avenue Le Corbeiller
92190 Meudon

Modification N°6 du Plan d'Urbanisme de Meudon

Monsieur le Maire,

Nous avons pris acte avec regret des conclusions de l'EPT GPSO et du commissaire enquêteur qui refusent les modifications complémentaires de zonage dans les abords de l'avenue du Château, parce que ces modifications seraient trop substantielles par rapport au projet soumis à enquête publique. Il est donc particulièrement regrettable que ces modifications que nous avons demandées très tôt, en liaison avec l'ARQP, n'aient pas été retenues dans le projet de modification N°6, malgré votre avis favorable.

Comme vous l'avez suggéré lors de notre entretien le 21 mai, nous vous demandons donc d'engager dans les meilleurs délais la nouvelle procédure qui permettra d'unifier dans les abords de l'avenue du Château la protection maximum de la zone UDd. (Rappel au verso de notre proposition de modification du zonage du quartier)

Nous retenons par ailleurs que le commissaire enquêteur a observé que "*l'établissement d'un périmètre de protection autour du patrimoine bâti, la protection du mur d'origine du Potager du Dauphin, la protection de l'ensemble du quartier du Potager du Dauphin en tant que secteur à protéger au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme [...] sont dignes d'intérêt et nécessitent d'être étudiées finement en liaison avec l'Architecte des Bâtiments.*" Nous souhaitons donc que soit engagé au plus vite ce plan de protection et nous proposons notre aide pour en élaborer les éléments.

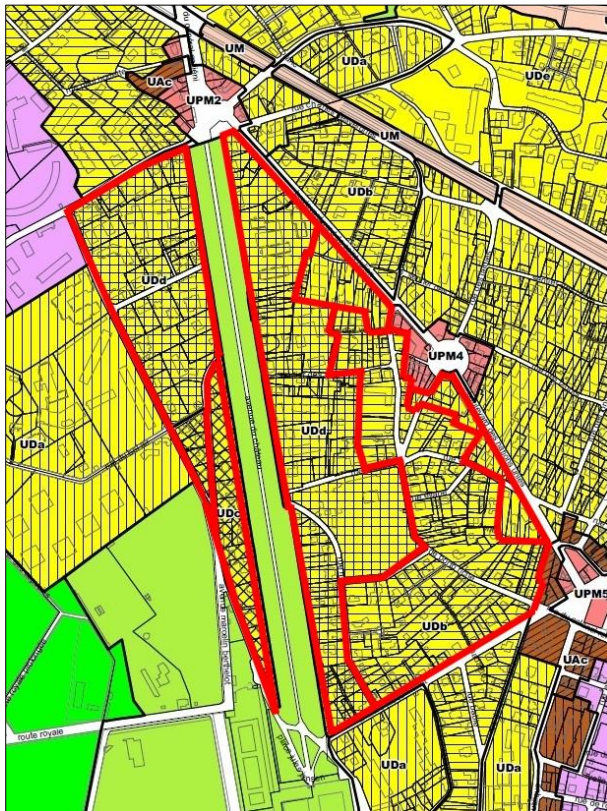
Nous faisons copie à l'Architecte des Bâtiments de France, qui nous avait donné un avis favorable de principe à toutes ces mesures de protection de notre quartier, lorsque nous l'avons rencontré le 20 février dernier.

Nous sommes à votre disposition pour tous éléments complémentaires que vous pourriez souhaiter et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleurs sentiments,

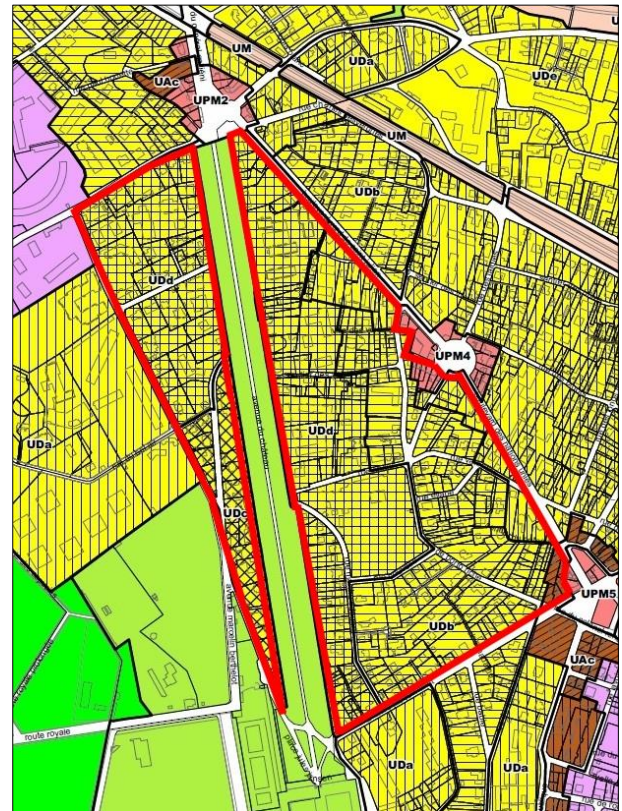
Daniel Thouvenin
Président de l'AAAC

Copie : Monsieur Benoît Léothaud, Architecte des Bâtiments de France UDAP92
Monsieur Marc Cohen, Directeur de l'aménagement urbain et des affaires juridiques

Modification du zonage des abords de l'Avenue du Château



Zonage actuel



Zonage demandé

A l'Ouest de l'Avenue du Château (entre l'avenue et la rue des Capucins) les parcelles sont réparties en 2 zones, UDC et UDD, dont les règlements sont identiques. Puisque cette zone UDC, que justifiaient sans doute des règles antérieures différentes, est unique dans Meudon, l'AAAC suggère sa suppression et le regroupement de cette zone avec la zone UDD voisine, dans le but de clarifier et simplifier le règlement.

A l'Est de l'Avenue, le quartier qui entoure le Potager du Dauphin est actuellement découpé en 3 zones, UDa, UDb et UDD. Le projet de modification N°6 prévoit la requalification de la partie UDa en UDb, soit 2 zones au lieu de 3.

Mais ce quartier est particulièrement homogène du fait

- de son histoire, centrée sur le Potager du Dauphin,
- de son urbanisation pavillonnaire, établie pour l'essentiel entre 1880 et 1920,
- de sa topographie impliquant une attention particulière aux problèmes de soutènement des terres et du ruissellement des eaux pluviales et souterraines,
- de sa végétation abondante, de ses paysages et de ses vues sur Paris,
- d'une protection identique imposée par l'Avenue du Château, monument historique, et par les sites classés de l'Avenue du Château et des Bois de Meudon,

On ne peut donc justifier des règles différentes, qui doivent être pour tout ce quartier celles d'UDD, correspondant à la plus grande protection.

En concertation avec l'Association des Riverains du Quartier du Potager du Dauphin, **l'AAAC demande donc une zone unique UDD pour tous les abords de l'avenue du Château**, à l'Est comme à l'Ouest.